



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101644</b>	<b>De M. Alain Suguenot ( Les Républicains - Côte-d'Or )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >collèges	<b>Analyse</b> > sections bilangues. réforme. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>27/12/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les sections bilangues dans les collèges français. Les syndicats d'enseignants ont pointé de « très fortes disparités d'un rectorat à l'autre » concernant ces sections puisqu'ils ont comptabilisé 65 % de sections supprimées à Lyon, contre 10 % pour Marseille. Les inégalités sont criantes d'une académie à l'autre, mais elles se dessinent aussi entre les départements, voire d'un collège à l'autre. Tout cela a été fait sans aucune cohérence et sans vision pérenne. Aussi, les responsables d'établissements, les enseignants et les parents d'élèves sont désorientés, apprenant à la dernière minute si l'établissement les concernant a maintenu ou non les classes bilangues. Aussi lui demande-t-il de lui préciser les critères choisis quant au maintien ou à la suppression de ces sections selon les établissements, les villes et les régions, créant en cela de très vives inégalités entre les élèves de l'école de la République.